

SOMMAIRE

- Tous en grève le 2 février
- Dates à retenir
- Jour de carence
- TVA sociale
- Ah Bravo!



Emplois, conditions de travail, missions, rémunération AGIR à la DGFiP, pour la DGFiP

Près de 25 000 emplois auront été supprimés depuis 2002 au sein des services de la DGFiP. Pour 2012, c'est encore 2 441 emplois qui vont disparaître. Ces suppressions se déclinent au plan local de la manière suivante :

Suppressions d'emplois dans le 64 :

| Au titre des suppression d'emplois | | |
|------------------------------------|-------|--|
| FF | FGP | |
| - 1 A | - 1 A | |
| - 5 B | | |
| - 2 C | - 7 C | |

| Au titre du plan de qualification | | |
|-----------------------------------|--------------------------|--|
| FF | FGP | |
| + 2 A/A+ financés par - 2 B | + 3 A financés par - 3 B | |
| + 7 B financés par - 7 C | + 7 B financés par - 7 C | |
| Donc + 2 A, + 5 B, - 7 C | Donc + 3 A, + 4 B, - 7 C | |

Soit au total:

| Sous-total FF | Sous-total FGP | TOTAL DDFiP 64 |
|---------------|----------------|----------------|
| + 1 A+ | + 2 A | + 3 A/A+ |
| | + 4 B | + 4 B |
| - 9 C | - 14 C | - 23 C |

Le taux de non remplacement des départs à la retraite est évalué à 65,9% pour 2012, bien au-delà une fois de plus de l'objectif gouvernemental du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite.

La DGFiP continue, coûte que coûte, une réforme dont les conséquences sont catastrophiques : missions mises à mal, mise en concurrence des agents et des services, accueil du public et conditions de travail inacceptables.

Les restructurations et transferts de tâches sans les emplois correspondants continuent, la pression sur les agents ne faiblit pas, les règles de gestions sont régulièrement entaillées (affectations non respectées, détachements imposés...), les emplois vacants ne sont pas comblés, les services sont en sous-effectifs, les agents à qui l'on demande toujours plus d'efforts n'en peuvent plus.

De plus, dans ce contexte, nos traitements sont bloqués et le prélèvement d'un jour de salaire en cas d'arrêt maladie est instauré.

Les seules réponses de l'administration sont les réorganisations internes des services et la priorisation des missions en période de pic de charge. C'est inacceptable!

Il nous faut agir pour peser sur les programmes de nos futurs gouvernants.

Il nous faut agir pour donner du poids à nos représentants syndicaux nationaux.

POUR : ► Stopper immédiatement les suppressions d'emplois
 ► Renforcer toutes les missions de la DGFiP

- ► Améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie au travail
- **▶** Revaloriser les rémunérations
- ▶ Maintenir le maillage territorial et un service public de qualité

C'est pourquoi les organisations syndicales Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, CGT Finances Publiques, FO-DGFiP, CFTC finances publiques et UNSA finances publiques appellent les agents à se mettre

TOUS EN GREVE LE JEUDI 2 FEVRIER 2012

▶ Le prochain Comité Technique Local relatif à la localisation des suppressions d'emplois se tiendra, en 2^{nde} convocation, le vendredi 3 février 2012 à 9h30 à la Direction rue Lapouble.

▶ Evaluation-Notation : la campagne de notation va bientôt débuter.

La CGT lutte contre le prétexte de l'enveloppe limitée de la réserve de bonifications et revendique un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle exercée dans un contexte défini.

L'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues. Elle ne doit pas être conditionnée à des objectifs individuels. La reconnaissance de l'engagement des agents dans le plein accomplissement des missions de service public doit être réelle, et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires au travers du contingentement des variations de notes.

Dans notre département, les agents restent nombreux à manifester leur rejet de ce dispositif par le boycott de l'entretien préalable (qui, on vous le rappelle, n'est pas obligatoire), conscient que leur notation est bridée par les contingents fixés par la réforme.

Comme les années précédentes, face à la surdité de la direction générale, la CGT Finances Publiques 64 invite les agents à se réunir dans chaque service pour décider collectivement du boycott de l'entretien individuel d'évaluation.

L'assemblée générale de la CGT Finances Publiques 64 se tiendra le 8 mars 2012.

Elle aura pour objet la préparation du 2^e Congrès de la CGT Finances Publiques qui se tiendra du 2 au 6 avril 2012 à Guidel dans le Morbihan.

JOUR DE CARENCE

ou comment passer outre une étude trop flatteuse pour les fonctionnaires!

Rappelez-vous:

En plein conflit social sur les retraites, au moment où la mobilisation était la plus forte dans la fonction publique, la majorité présidentielle choisissait de dénoncer les fonctionnaires grévistes et absentéistes plutôt que de tenir un discours positif sur la fonction publique.

Ainsi quand un rapport aux conclusions plutôt flatteuses pour la fonction publique par rapport au privé est arrivé sur le bureau du ministre, Georges Tron, le ministre de la fonction publique, a préféré l'enterré.

C'est ce que nous avait appris Le « Canard enchaîné » dans son édition du 6 octobre 2010.

En effet, une étude de la Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) démontrait que les fonctionnaires

étaient moins souvent en arrêt maladie que les salariés du privé.

"Réalisé sur la base de l'enquête emploi effectuée en 2008 par l'INSEE, ce document affirmait qu'en moyenne, selon la DGAFP citée par Le Canard, 14% des fonctionnaires " avaient été absents pour raisons médicales la semaine précédent l'enquête", contre "19% des salariés du secteur". Si on limitait ce pointage à la seule fonction publique d'Etat (sans les hôpitaux et les collectivités locales), ce pourcentage tombait à 9%. Et qui plus est, la durée de l'arrêt maladie des fonctionnaires était plus court que dans le secteur privé.

Pourquoi le ministre a-t-il caché ce rapport plutôt positif?

D'après Le Canard, il y aurait d'autres rapports du même type, mais un haut fonctionnaire expliquait dans l'hebdomadaire que "ce [n'était] pas le moment de féliciter les agents de l'Etat. Soumis à des purges dans leurs rangs (32 000 fonctionnaires en moins dans le budget 2011) et au gel de leurs salaires, ils risqueraient d'en tirer argument pour revendiquer". Une bonne raison pour cacher ce rapport effectivement.

Un an et demi après, une fois le lièvre soulevé par le « Canard enchainé » oublié, le gouvernement qui a de la suite dans les idées quand il s'agit de la casse du service public, revient à la charge.

En invoquant « des indemnités journalières maladie qui ... progresseraient à un rythme élevé et difficilement justifiable », il fait voter le

16 décembre 2011 l'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires lors d'un arrêt maladie.

La ministre du Budget, Valérie Pécresse, a expliqué que c'était « par souci d'équité et de justice » avec le secteur privé!

En réalité, on en est loin : en effet, ce jour de carence dans le secteur public sera effectivement subi par tous les fonctionnaires, alors que 75% des salariés du privé sont dispensés de leurs trois jours de carence grâce aux accords d'entreprises ou conventions collectives.

Mais avait-on besoin d'une preuve supplémentaire de leur mauvaise foi ?...



TVA SOCIALE ? ET PUIS QUOI ENCORE!

Belle invention qui consiste à baisser les cotisations sociales payées par les entreprises pour financer la sécurité sociale, et à augmenter la TVA, payée par les consommateurs!

En contrepartie, les entreprises sont supposées répercuter la baisse des cotisations sociales sur les prix hors taxe. Ainsi, la hausse de la TVA s'appliquerait sur des prix HT abaissés et serait invisible pour le consommateur, tout au moins pour ce qui est produit en France. Les produits importés verraient donc leur prix augmenter, ce qui avantagerait le marché intérieur, améliorerait la compétitivité des entreprises, et découragerait les délocalisations d'activité.

Voilà pour le conte de fée. Car la réalité est différente : Le plus probable est que les entreprises ne répercutent pas la baisse des cotisations dont elles bénéficieraient sur le prix de vente HT et qu'il en résulte une hausse du prix TTC. C'est ce qui s'est produit avec la baisse de la TVA en 1999 sur les travaux immobiliers et en 2009 dans la restauration où ces baisses n'ont été répercutées qu'à hauteur de, respectivement, 57 et 60% sur le prix payé par le consommateur.

L'instauration de la TVA dite sociale aurait en réalité pour conséquence un renchérissement général des prix à la consommation et une baisse du pouvoir d'achat.

La hausse de la TVA pénaliserait surtout les ménages modestes, beaucoup plus exposés à la TVA que les ménages aisés qui épargnent une partie de leur revenu. Selon le Conseil économique et social, les 10 % des ménages les plus riches consacrent 3,4 % de leur revenu à la TVA, les 10 % les plus pauvres 8,1 %. La TVA est ainsi un impôt dégressif, dont la charge baisse quand le revenu augmente, à l'exact opposé de l'impôt sur le revenu. La hausse de la TVA marginaliserait un peu plus l'impôt progressif dans le système fiscal français. La TVA représente déjà 51 % des recettes fiscales de l'Etat, contre à peine 17 % pour l'impôt sur le revenu, progressif. C'est-à-dire une des parts les plus faibles des pays industrialisés, puisque l'impôt sur le revenu représente en moyenne 20 % des recettes fiscales dans les pays de l'OCDE et même 30 % au Royaume Uni.

A défaut d'être socialement juste, la TVA « sociale » serait-elle efficace ? Pas plus ! Selon les libéraux, le coût du travail en France grève la compétitivité des entreprises. Ils oublient que le coût du travail français dans l'industrie manufacturière, secteur le plus exposé à la concurrence internationale, est équivalent à celui de nos voisins allemands, qui n'ont pas de problème d'exportation et de compétitivité. D'autre part, tout focaliser sur le coût du travail permet d'occulter le coût...du capital ! Car il n'y a pas que le coût du travail dans le prix d'un produit ou

d'un service, il y a aussi le coût du capital. Et ce coût a augmenté de façon exorbitante. Entre 1982 et 2007, le montant des dividendes versés aux actionnaires a augmenté de 5,3 points de PIB: de 3,2 % à 8,5 % du PIB. Selon Henri Sterdyniak, économiste à l'OFCE, ce montant dépasse aujourd'hui 9% du PIB. Selon Michel Husson, économiste à l'IRES, en 1980, les dividendes représentaient 4,2% de la masse salariale et cette proportion est passée à 12,9% en 2008. Autrement dit, les salariés travaillaient 72 heures par an pour les actionnaires en 1980 et 189 heures en 2008...

D'autre part, penser que cette TVA permettrait d'éviter les délocalisations relève de l'illusion. La baisse de quelques points de cotisations sociales (en admettant qu'elle soit répercutée sur les prix) est parfaitement incapable de compenser l'écart de coût salarial avec les pays d'Europe de l'est, sans parler de la Chine. En outre bien d'autres éléments entrent dans la décision de délocaliser ou non, comme la présence d'infrastructures de qualité, de services publics, de débouchés pour les produits...

Enfin, il s'agit d'une baisse de la rémunération des salariés : les cotisations sociales versées par le patronat (comme les cotisations versées par les salariés) pour le financement de la sécu et des retraites constituent un salaire indirect, appréhendé par les salariés via les caisses maladie, retraite, etc. (le salaire direct, lui, est la partie de la rémunération perçue en fin de mois par le salarié).

Baisser les cotisations versées par les employeurs, c'est donc baisser les salaires, augmenter les impôts des consommateurs et accroître le profit des entreprises. Ni plus ni moins.

On comprend dès lors l'empressement de Sarkozy à faire plaisir aux patrons...

AH! BRAVO!

RGPP: 102 millions d'euros de conseils privés

Depuis 2007, l'État a fortement accru le recours aux consultants privés dans ses réorganisations internes et ses recherches d'économies.

Bercy a consacré plus de 102 millions d'euros à ces prestations, qui ont bénéficié à tous les ministères dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques.

Marché public de 2006 de 20 millions d'euros remporté à l'époque par Capgemini auquel se sont greffées d'autres sociétés de conseil.

Marché public de novembre 2007 de 70 millions d'euros étalée entre 2008 et 2011 qui a bénéficié à l'alliance formée par McKinsey et Accenture pour près de 39 millions d'euros, à celle entre Cappemini et BCG pour 15 millions d'euros et à Ernst & Young pour 15 millions d'euros.

Marché public de janvier 2011 qui a profité aux consortiums de McKinsey et Accenture (5 millions d'euros), Roland Berger et Ineum (3,4 millions d'euros), Capgemini, BCG et Mazars (3,5 millions d'euros) et Bain & Company (860 000 euros).

C'est l'une des révélations du rapport très fouillé des députés François Cornut-Gentille (UMP) et Christian Eckert (PS) publié mi-décembre sur la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

21 millions d'euros par an

Au total, comme le soulignent les députés, la RGPP s'est accompagnée d'"un relèvement significatif de l'effort public consenti pour l'achat auprès de cabinets privés d'audit de prestations de services".

Les sommes versées chaque année aux consultants ont très fortement augmenté entre le marché de 2006 et celui de fin 2007.

L'augmentation va-t-elle se poursuivre ? Non, à en croire les prévisions qui anticipent toutefois une dépense de près de 22 millions d'euros par an dans les années à venir.

Volumineux et coûteux, le recours aux consultants privés ? Sans oublier les 1,5 milliards d'euros versés au géant allemand SAP pour l'application CHORUS... et tout ce que l'on ne nous dit pas.

Bah, après tout, le gouvernement paiera ses « petits cadeaux » à ses amis du privé grâce à nos prochaines suppressions d'emplois !!